

**TROISIEME SUPPLEMENT EN DATE DU 25 MAI 2016
AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 3 SEPTEMBRE 2015**

AMUNDI FINANCE EMISSIONS

en qualité d'émetteur
(Société anonyme de droit français)

CREDIT AGRICOLE S.A.

en qualité de garant des Titres émis par Amundi Finance Emissions
(Société anonyme de droit français)

**PROGRAMME D'EMISSION D'OBLIGATIONS
de 10.000.000.000 d'euros**

Le présent supplément (le "**Supplément**" ou le "**Troisième Supplément**") complète et doit être lu conjointement avec le prospectus de base relatif au programme d'émission d'obligations de 10.000.000.000 d'euros (le "**Prospectus de Base**") d'Amundi Finance Emissions (l'"**Emetteur**") qui a reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") n° 15-467 en date du 3 septembre 2015, le premier supplément au Prospectus de Base qui a reçu le visa de l'AMF n° 15-584 en date du 13 novembre 2015 (le "**Premier Supplément**"), ainsi que le deuxième supplément au Prospectus de Base qui a reçu le visa de l'AMF n° 16-109 le 30 mars 2016 (le "**Deuxième Supplément**"), .

Le Troisième Supplément a été soumis à l'approbation de l'AMF qui l'a visé sous le n°16- 201 le 25 mai 2016, en sa qualité d'autorité compétente pour approuver ce Supplément comme un supplément au Prospectus de Base au sens de l'article 16.1 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010 (la "**Directive Prospectus**").

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

L'Emetteur et le Garant acceptent une responsabilité solidaire pour les informations contenues dans le Prospectus de Base. A la connaissance de l'Emetteur et du Garant (qui ont pris toute mesure raisonnable à cet effet), les informations contenues dans le Prospectus de Base sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer leur portée.

Le Prospectus de Base et ses Suppléments sont disponibles sur (a) le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org), (b) le site Internet de l'Emetteur (www.amundi-finance-emissions.com) et des copies pourront être obtenues auprès de l'établissement désigné de l'Emetteur, du Garant et de l'Agent Payeur.

Conformément à l'Article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, tel qu'amendé, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des Obligations ou d'y souscrire avant que le Supplément ne soit publié ont le droit de retirer leur acceptation pendant une période de deux jours ouvrés après la publication du présent Supplément (soit jusqu'au 30 mai 2016 17h00).

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
RESUME DU PROGRAMME	3
DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE.....	5
MODELE DE CONDITIONS DEFINITIVES	
TITRES DE [PLUS]/[MOINS] DE 100.000 EUROS	10
INFORMATIONS GENERALES	13
RESPONSABILITE DU TROISIEME SUPPLEMENT.....	14

RESUME DU PROGRAMME

Afin de prendre en compte le Rapport Financier Annuel 2015 de l'Emetteur et l'actualisation A.02 du Document de Référence 2015 du Garant déposée auprès de l'AMF le 12 mai 2016, le "Résumé du Programme" aux pages 5 à 23 du Prospectus de Base est modifié comme suit :

(a) l'Elément B.12 est modifié comme suit :

B.12	Informations financières historiques clés sélectionnées :	<i>Informations financières sélectionnées de l'Emetteur</i>					
		<i>Données en milliers d'euros</i>	31/12/2014 (auditées)	31/12/2015 (auditées)			
		Total du bilan	895 179	1 202 736			
		Dettes d'exploitation	1 632	1 598			
		Capitaux propres totaux	2 479	3 590			
		Résultat net	347	1 111			
		<p>Il ne s'est produit aucune détérioration significative de nature à avoir des répercussions sur les perspectives de l'Emetteur depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés.</p> <p>Il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de l'Emetteur de nature à avoir des répercussions sur les perspectives de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2015.</p>					
		<i>Informations financières sélectionnées du Garant</i>					
		(Données consolidées en millions d'euros)	31/12/2014 (retraitées, auditées) ¹	31/12/2015 (auditées)	31/03/2015 (retraitées, non-auditées ²)	31/03/2016 non-auditées ³)	31/03/2016 Retraité/non-auditées ⁴)
		Compte de résultat					
		Produit net bancaire	15.849	17 194	4 359	3 799	4 194
		Résultat brut d'exploitation	4.761	5 611	1 206	623	1 018
		Résultat net	2.760	3 971	898	332	501
		Résultat net (Part du Groupe)	2.344	3 516	784	227	394

¹ Les informations au 31 décembre 2014 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21 dont les impacts sont présentés en note 11 des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2015.

² Les informations au 31 mars 2015 ont été retraitées des spreads émetteur, du DVA courant, des couvertures de prêts et de la contribution des Caisses Régionales.

³ Les informations au 31 mars 2016 intègrent l'impact de l'opération d'optimisation du bilan, des spreads émetteur, du DVA courant, des couvertures de prêts et des dividendes versés par les Caisses Régionales.

⁴ Les informations au 31 mars 2016 ont été retraitées de l'impact de l'opération d'optimisation du bilan, des spreads émetteur, du DVA courant, des couvertures de prêts et des dividendes versés par les Caisses Régionales.

(Données consolidées en milliards d'euros)	31/12/2014 (retraitées/auditées) ¹	31/12/2015 (auditées)	31/12/2015 (retraitées, non-auditées) ²	31/03/2016 non-auditées)
Total du Bilan	1.589,0	1.529,3	1 529,3	1 576,3
Prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit	682,6	698,2	698,2	717,4
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	615,2	645,2	645,2	656,7
Capitaux propres (part du Groupe)	50,1	53,8	53,8	55,4
Total capitaux propres	56,2	59,4	59,4	61,0

1- Les informations au 31 décembre 2014 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21 dont les impacts sont présentés en note 11 des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2015.

2- Retraité de l'opération de simplification de la structure du capital du Groupe.

Ratios de Crédit Agricole S.A.	31/12/2014 (non audités)	31/12/2015 (non audités)	31/03/2016
Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 non phasé	10,4%	10,7%	10,8%
Bâle 3 Ratio Tier 1 phasé	13,7%	13,7%	13,9%
Bâle 3 Ratio global phasé	19,6%	20,3%	19,3%

Il ne s'est produit aucune détérioration significative de la situation financière ou commerciale du Garant depuis le 31 mars 2016 autres que ceux décrits, le cas échéant, dans le prospectus de Base, tel qu'amendé ou tout autre documents incorporés par référence à celui-ci.

Il ne s'est produit aucune détérioration significative de nature à avoir des répercussions sur les perspectives du Garant depuis le 31 décembre 2015, autres que celles décrites, le cas échéant, dans le Prospectus de Base, tel qu'amendé, ou tout document incorporé par référence à celui-ci.

(b) l'Elément B.16 est supprimé et modifié comme suit :

B.16	Principaux actionnaires / Contrôle :	<p>L'Emetteur est détenu à 99,96% par Amundi Finance. entrant dans le périmètre d'application du régime de gouvernance d'entreprise suivi par le groupe Amundi.</p> <p>Amundi Finance est une filiale du groupe Amundi qui fait partie du groupe Crédit Agricole. Amundi Finance entre ainsi dans le périmètre de contrôle indirect de Crédit Agricole S.A.</p> <p>Au 31 mars 2016, les Caisses Régionales contrôlaient, indirectement au travers de SAS Rue la Boétie, le Garant avec 56,7% du capital et 56,79% des droits de votes.</p>
------	---	--

DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Afin de prendre en compte le Rapport Financier Annuel 2015 de l'Emetteur et l'actualisation A.02 du Document de Référence 2015 du Garant déposée auprès de l'AMF le 12 mai 2016, le chapitre "*Documents incorporés par référence*" aux pages 45 à 49 du Prospectus de Base est supprimée dans sa totalité et remplacée par les stipulations suivantes :

1. En lien avec l'Emetteur

- (a) le rapport financier annuel au 31 décembre 2014 de l'Emetteur (le "Rapport Financier Annuel 2014 d'Amundi Finance Emissions" ou le "**RFA 2014**") ;
- (b) le rapport financier annuel au 31 décembre 2015 de l'Emetteur (le "Rapport Financier Annuel 2015 d'Amundi Finance Emissions" ou le "**RFA 2015**")
- (c) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 48 à 131 du prospectus de base en date du 11 septembre 2013 et visé par l'AMF sous le numéro 13-487 en date du 11 septembre 2013, tel que modifié par les suppléments en date du 18 décembre 2013, 26 février 2014 et 22 mai 2014 (les "**Modalités des Titres 2013**") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2013 ; et
- (d) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 48 à 137 du prospectus de base en date du 8 septembre 2014 et visé par l'AMF sous le numéro 14-0488 en date du 8 septembre 2014, tel que modifié par les suppléments en date du 19 Novembre 2014, 24 mars 2015 et 22 mai 2015 (les "**Modalités des Titres 2014**") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2014.

2. En lien avec le Garant

- (a) Les Document de Référence et Rapport Annuel 2014, comprenant les états financiers consolidés du Groupe Crédit Agricole S.A. et les états financiers non consolidés de Crédit Agricole S.A., qui ont été déposés auprès de l'AMF le 20 mars 2015 sous le numéro D.15-0180 (le "**Document de Référence 2014**" ou le "**DR 2014**")
- (b) Les Document de Référence et Rapport Annuel 2015, comprenant les états financiers consolidés du Groupe Crédit Agricole S.A. et les états financiers non consolidés de Crédit Agricole S.A., qui ont été déposés auprès de l'AMF le 16 mars 2016 sous le numéro D.16-0148 (le "**Document de Référence 2015**" ou le "**DR 2015**") ;
- (c) l'actualisation A.02 du Document de Référence 2015, comprenant notamment les éléments financiers au 31 mars 2016 de Crédit Agricole S.A et le rapport sur la politique et les pratiques de rémunération du personnel identifié, déposée auprès de l'AMF le 12 mai 2016 sous le numéro D- 16-0148 (l'"**A.02-2016**").

Toute déclaration contenue dans le présent Prospectus de Base ou dans tous documents incorporés par référence aux présentes sera réputée modifiée ou remplacée pour les besoins du présent Prospectus de Base, dans la mesure où une déclaration contenue dans tout document ultérieurement incorporé par référence et au titre de laquelle un supplément au présent Prospectus de Base ou un Prospectus de Base publié par l'Emetteur en substitution du présent document et applicable à toute offre ultérieure de Titres serait préparé, modifierait ou remplacerait cette déclaration.

Les informations concernant le Crédit Agricole S.A., incorporées par référence au présent Prospectus de Base (les "**Informations Incorporées**") sont réputées faire partie du présent Prospectus de Base. Postérieurement à la publication de ce Prospectus de Base, un supplément peut être préparé par l'Emetteur et approuvé par l'AMF conformément à l'article 16 de la Directive Prospectus. Les déclarations contenues dans ces

suppléments (ou dans tout autre document incorporé par référence dans ces suppléments) seront, dans la mesure où elles auront vocation à s'appliquer (de façon explicite, implicite ou autre), réputées modifier ou remplacer les déclarations contenues dans ce Prospectus de Base ou dans un document incorporé par référence dans ce Prospectus de Base. Toute déclaration ainsi modifiée ou remplacée ne sera réputée faire partie intégrante de ce Prospectus de Base, que si elle a été remplacée ou modifiée conformément aux dispositions précitées.

Aussi longtemps que les Titres seront en circulation dans le cadre du Programme, des copies des documents incorporés par référence dans le présent Prospectus de Base pourront être obtenues, sur demande et sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés du Garant et de l'Agent Payeur tels qu'indiqués à la fin du présent Prospectus de Base. Le présent Prospectus de Base (ainsi que tout supplément y relatif) sera publié sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de l'Emetteur (www.amundi-finance-emissions.com). Les documents incorporés par référence dans le présent Prospectus de Base seront publiés sur le site www.info-financiere.fr.

L'information incorporée par référence doit être lue conformément aux tables de correspondance ci-après. Les informations incorporées par référence qui ne figurent pas dans les tables de correspondance sont à considérer comme informations supplémentaires uniquement.

L'Emetteur- Amundi Finance Emissions

Annexe IV du Règlement Européen n°809/2004 tel que modifié

Rapport Financier Annuel au 31 décembre 2014 de l'Emetteur Amundi Finance Emissions	N° de page du RFA 2014
Bilan	16-18 du RFA 2014
Compte de résultat	19-20 du RFA 2014
Notes aux états financiers	23 du RFA 2014
Rapport de gestion	5- 13 du RFA 2014
Rapport des Commissaires aux comptes	50-55 du RFA 2014
Variation des Capitaux Propres	21 du RFA 2014

Rapport Financier Annuel au 31 décembre 2015 del'Emetteur Amundi Finance Emissions	N° de page du RFA 2015
Bilan	20-21 du RFA 2015
Compte de résultat	23 du RFA 2015
Notes aux états financiers	24- 33 du RFA 2015
Rapport de gestion	3- 17 du RFA 2015
Rapport des Commissaires aux comptes	51- 61 du RFA 2015
Variation des Capitaux Propres	24 du RFA 2015

Le Garant - Crédit Agricole S.A.

Rubriques des Annexes VI et XI du Règlement européen n°809/2004 tel que modifié	N° de page du DR 2014 du DR 2015 de l'A.02- 2016
2. Contrôleurs légaux des comptes du Garant- Crédit Agricole S.A.	510 du DR 2014 537 du DR 2015 88 de l'A.02- 2016
3. Facteurs de risques du Garant- Crédit Agricole S.A.	93 à 95 - 104 à 111 - 197 à 235 - 259 à 289 -310 à 311 - 317 - 325 à 338 - 343 - 358 à 364 -380 à 382 - 464 - 467 - 469 du DR 2014 107 à 109- 119 à 129- 218 à 261- 278 à 304 329 à 330- 343 à 355- 376 à 382 395 à 398- 484- 487 à 488- 490 du DR 2015 86 de l'A.02- 2016
4. Informations concernant le Garant - Crédit Agricole S.A.	
4.1 Histoire et évolution du Garant- Crédit Agricole S.A.	2 à 3 - 17 à 18 - 194 – 488 du DR 2014 2 à 5 – 19 à 20 – 212 à 215 – 508 - 532 du DR 2015
5. Aperçu des activités du Garant- Crédit Agricole S.A.	
5.1 Principales activités	20 à 31 - 347 à 351 – 503 du DR 2014 22 à 34 – 363 à 367 - 523 du DR 2015
5.1.2 Nouveau produit vendu ou nouvelle activité exercée	N.A.
5.1.3 Principaux marchés	22 à 31 du DR 2014 24 à 34 du DR 2015
5.1.4 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration du Garant sur sa position concurrentielle	N.A.
6. Organigramme du Garant- Crédit Agricole S.A.	
6.1 Si le Garant fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe le Garant	19 du DR 2014 5 du DR 2015
6.2 Liens de dépendance entre les entités du Groupe	294 à 295 - 418 à 431 - 457 à 460 du DR 2014 310 à 311 – 430 à 447 – 477 à 480 du DR 2015
7. Informations sur les tendances du Garant- Crédit Agricole S.A.	
7.2 Tendances susceptibles d'influencer sensiblement le Garant	2 à 3 – 194 – 434 du DR 2014 2 à 3- 212- 451 du DR 2015
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance du Garant- Crédit Agricole S.A.	
9.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de Direction	86 à 97 - 112 à 134 – 194 – 504 du DR 2014 97 à 114 -130 à 147- 524 du DR 2015 85 l'A.02- 2016

Rubriques des Annexes VI et XI du Règlement européen n°809/2004 tel que modifié	N° de page du DR 2014 du DR 2015 de l'A.02- 2016
9.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de surveillance et de la Direction générale	88 - 133 du DR 2014 100- 146 du DR 2015
10. Principaux actionnaires du Garant- Crédit Agricole S.A.	
10.1 Contrôle du Garant	8 à 9 - 19 -86 – 133 du DR 2014 5 - 10 à 11 - 96- 146 du DR 2015
10.2 Accord, connu du Garant, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	9 du DR 2014 11 du DR 2015
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Garant- Crédit Agricole S.A.	
11.1 Informations financières historiques	291 à 485 du DR 2014 306 à 505 du DR 2015
11.2 États financiers	291 à 434 - 437 à 484 du DR 2014 306 à 451- 454 à 504 du DR 2015
11.3 Vérifications des informations financières historiques annuelles	435 à 436 – 485 du DR 2014 452 à 453- 505 du DR 2015
11.4 Date des dernières informations financières	291 du DR 2014 306 du DR 2015
11.5 Informations financières intermédiaires et autres	3 à 71, 86 l'A.02- 2016
11.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	133 - 233 à 235 - 381 à 382 du DR 2014 146 - 259 à 261 - 396 à 397 du DR 2015 86 l'A.02- 2016
11.7 Changement significatif de la situation financière du Garant	504 du DR 2014 524 du DR 2015
12. Contrats importants du Garant- Crédit Agricole S.A.	296 à 298 – 443 à 444 - 503 à 507 du DR 2014 312 à 314 – 461 à 462 - 523 à 534 du DR 2015
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts du Garant- Crédit Agricole S.A.	N.A.

N.A. : non applicable.

Les Modalités des Titres 2013 et les Modalités des Titres 2014 sont incorporées par référence dans le présent Base Prospectus uniquement pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2013 et les Modalités des Titres 2014.

Information Incorporée par référence	N° de page
Modalités des Titres 2013	48 à 131
Modalités des Titres 2014	48 à 137

Les éléments du prospectus de base en date du 11 septembre 2013 et du prospectus de base en date du 8 septembre 2014 qui ne sont pas incorporés par référence ne sont pas pertinents pour les investisseurs.

MODELE DE CONDITIONS DEFINITIVES

TITRES DE [PLUS]/[MOINS] DE 100.000 EUROS

Afin de prendre en compte le Rapport Financier Annuel 2015 de l'Emetteur et l'actualisation A.02 du Document de Référence 2015 du Garant déposée auprès de l'AMF le 12 mai 2016, la section B intitulée « Emetteur et Garant » de "l'Annexe – Résumé de l'Emission" de la Section intitulée "Modèle de Conditions Définitives-Titres de [plus/moins] de 100.000 euros" aux pages 247 à 249 du Prospectus de Base est modifiée comme suit :

(c) l'Elément B.12 est modifié comme suit :

B.12	Informations financières historiques clés sélectionnées :	<p><i><u>Informations financières sélectionnées de l'Emetteur</u></i></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><i>Données en milliers d'euros</i></th> <th style="text-align: center;">31/12/2014 (auditées)</th> <th style="text-align: center;">31/12/2015 (auditées)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Total du bilan</td> <td style="text-align: right;">895 179</td> <td style="text-align: right;">1 202 736</td> </tr> <tr> <td>Dettes d'exploitation</td> <td style="text-align: right;">1 632</td> <td style="text-align: right;">1 598</td> </tr> <tr> <td>Capitaux propres totaux</td> <td style="text-align: right;">2 479</td> <td style="text-align: right;">3 590</td> </tr> <tr> <td>Résultat net</td> <td style="text-align: right;">347</td> <td style="text-align: right;">1 111</td> </tr> </tbody> </table> <p>Il ne s'est produit aucune détérioration significative de nature à avoir des répercussions sur les perspectives de l'Emetteur depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés.</p> <p>Il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de l'Emetteur de nature à avoir des répercussions sur les perspectives de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2015.</p> <p><i><u>Informations financières sélectionnées du Garant</u></i></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">(Données consolidées en millions d'euros)</th> <th style="text-align: center;">31/12/2014 (retraitées, auditées)⁵</th> <th style="text-align: center;">31/12/2015 (auditées)</th> <th style="text-align: center;">31/03/2015 (retraitées, non-auditées)⁶</th> <th style="text-align: center;">31/03/2016 non-auditées⁷)</th> <th style="text-align: center;">31/03/2016 Retraité/non-auditées⁸)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Compte de résultat</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Produit net bancaire</td> <td style="text-align: right;">15.849</td> <td style="text-align: right;">17 194</td> <td style="text-align: right;">4 359</td> <td style="text-align: right;">3 799</td> <td style="text-align: right;">4 194</td> </tr> <tr> <td>Résultat brut d'exploitation</td> <td style="text-align: right;">4.761</td> <td style="text-align: right;">5 611</td> <td style="text-align: right;">1 206</td> <td style="text-align: right;">623</td> <td style="text-align: right;">1 018</td> </tr> <tr> <td>Résultat net</td> <td style="text-align: right;">2.760</td> <td style="text-align: right;">3 971</td> <td style="text-align: right;">898</td> <td style="text-align: right;">332</td> <td style="text-align: right;">501</td> </tr> <tr> <td>Résultat net (Part du Groupe)</td> <td style="text-align: right;">2.344</td> <td style="text-align: right;">3 516</td> <td style="text-align: right;">784</td> <td style="text-align: right;">227</td> <td style="text-align: right;">394</td> </tr> </tbody> </table>						<i>Données en milliers d'euros</i>	31/12/2014 (auditées)	31/12/2015 (auditées)	Total du bilan	895 179	1 202 736	Dettes d'exploitation	1 632	1 598	Capitaux propres totaux	2 479	3 590	Résultat net	347	1 111	(Données consolidées en millions d'euros)	31/12/2014 (retraitées, auditées) ⁵	31/12/2015 (auditées)	31/03/2015 (retraitées, non-auditées) ⁶	31/03/2016 non-auditées ⁷)	31/03/2016 Retraité/non-auditées ⁸)	Compte de résultat						Produit net bancaire	15.849	17 194	4 359	3 799	4 194	Résultat brut d'exploitation	4.761	5 611	1 206	623	1 018	Résultat net	2.760	3 971	898	332	501	Résultat net (Part du Groupe)	2.344	3 516	784	227	394
<i>Données en milliers d'euros</i>	31/12/2014 (auditées)	31/12/2015 (auditées)																																																								
Total du bilan	895 179	1 202 736																																																								
Dettes d'exploitation	1 632	1 598																																																								
Capitaux propres totaux	2 479	3 590																																																								
Résultat net	347	1 111																																																								
(Données consolidées en millions d'euros)	31/12/2014 (retraitées, auditées) ⁵	31/12/2015 (auditées)	31/03/2015 (retraitées, non-auditées) ⁶	31/03/2016 non-auditées ⁷)	31/03/2016 Retraité/non-auditées ⁸)																																																					
Compte de résultat																																																										
Produit net bancaire	15.849	17 194	4 359	3 799	4 194																																																					
Résultat brut d'exploitation	4.761	5 611	1 206	623	1 018																																																					
Résultat net	2.760	3 971	898	332	501																																																					
Résultat net (Part du Groupe)	2.344	3 516	784	227	394																																																					

⁵ Les informations au 31 décembre 2014 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21 dont les impacts sont présentés en note 11 des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2015.

⁶ Les informations au 31 mars 2015 ont été retraitées des spreads émetteur, du DVA courant, des couvertures de prêts et de la contribution des Caisses Régionales.

⁷ Les informations au 31 mars 2016 intègrent l'impact de l'opération d'optimisation du bilan, des spreads émetteur, du DVA courant, des couvertures de prêts et des dividendes versés par les Caisses Régionales.

⁸ Les informations au 31 mars 2016 ont été retraitées de l'impact de l'opération d'optimisation du bilan, des spreads émetteur, du DVA courant, des couvertures de prêts et des dividendes versés par les Caisses Régionales.

(Données consolidées en milliards d'euros)	31/12/2014 (retraitées/audités) ¹	31/12/2015 (audités)	31/12/2015 (retraitées, non-audités) ²	31/03/2016 non-audités)
Total du Bilan	1.589,0	1.529,3	1 529,3	1 576,3
Prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit	682,6	698,2	698,2	717,4
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	615,2	645,2	645,2	656,7
Capitaux propres (part du Groupe)	50,1	53,8	53,8	55,4
Total capitaux propres	56,2	59,4	59,4	61,0

3- Les informations au 31 décembre 2014 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21 dont les impacts sont présentés en note 11 des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2015.

4- Retraité de l'opération de simplification de la structure du capital du Groupe.

Ratios de Crédit Agricole S.A.	31/12/2014 (non audités)	31/12/2015 (non audités)	31/03/2016
Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 non phasé	10,4%	10,7%	10,8%
Bâle 3 Ratio Tier 1 phasé	13,7%	13,7%	13,9%
Bâle 3 Ratio global phasé	19,6%	20,3%	19,3%

Il ne s'est produit aucune détérioration significative de la situation financière ou commerciale du Garant depuis le 31 mars 2016 autres que ceux décrits, le cas échéant, dans le prospectus de Base, tel qu'amendé ou tout autre documents incorporés par référence à celui-ci.

Il ne s'est produit aucune détérioration significative de nature à avoir des répercussions sur les perspectives du Garant depuis le 31 décembre 2015, autres que celles décrites, le cas échéant, dans le Prospectus de Base, tel qu'amendé, ou tout document incorporé par référence à celui-ci.

(d) l'Elément B.16 est supprimé et modifié comme suit :

B.16	Principaux actionnaires / Contrôle :	<p>L'Emetteur est détenu à 99,96% par Amundi Finance. entrant dans le périmètre d'application du régime de gouvernance d'entreprise suivi par le groupe Amundi.</p> <p>Amundi Finance est une filiale du groupe Amundi qui fait partie du groupe Crédit Agricole. Amundi Finance entre ainsi dans le périmètre de contrôle indirect de Crédit Agricole S.A.</p> <p>Au 31 mars 2016, les Caisses Régionales contrôlaient, indirectement au travers de SAS Rue la Boétie, le Garant avec 56,7% du capital et 56,79% des droits de votes.</p>
------	---	--

INFORMATIONS GENERALES

Les paragraphes intitulés "*Information sur les Tendances*" et "*Changement Significatifs*" de la section "*Informations Générales*" en page 264 et 265 du Prospectus de Base sont supprimés dans leur totalité et remplacés par les stipulations suivantes :

« Information sur les Tendances

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives d'Amundi Finance Emissions depuis la date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés à la date du présent Supplément.

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de Crédit Agricole S.A. depuis le 31 mars 2016 à la date du présent Supplément.

Changement Significatif

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base, il ne s'est produit à la date du présent Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale d'Amundi Finance Emissions depuis le 31 décembre 2015.

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base, il ne s'est produit à la date du présent Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de Crédit Agricole S.A. depuis le 31 mars 2016. »

RESPONSABILITE DU TROISIEME SUPPLEMENT

Au nom de l'Emetteur

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Troisième Supplément (à l'exception des informations relatives à Crédit Agricole S.A.) sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Amundi Finance Emissions
90 boulevard Pasteur
75015 Paris
France

Dûment représentée par :
Pierre BOSIO
en sa qualité de Directeur Général

le 24 mai 2016

Au nom du Garant

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Troisième Supplément (à l'exception des informations relatives aux Titres et à Amundi Finance Emissions) sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Les informations financières historiques pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, incorporées par référence dans ce Prospectus de Base, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux avec une observation pour ce qui concerne les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. figurant dans le Document de Référence du Rapport Annuel 2014.

Crédit Agricole S.A.

12, place des Etats-Unis
92127 Montrouge
France

Dûment représentée par :
Olivier BELORGEY

le 24 mai 2016



Autorité des marchés financiers

En application des Articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier et du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), notamment de ses Articles 212-31 à 212-33, l'AMF a apposé le visa no. 16- 201 en date du 25 mai 2016 sur le présent Troisième Supplément au Prospectus de Base. Le Prospectus de Base, tel que complété par ses suppléments ne peut être utilisé pour les besoins d'une transaction financière que s'il est complété par des Conditions Définitives. Le Présent Troisième Supplément a été préparé par l'Emetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'Article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF ait vérifié "si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'ils contient sont cohérentes". Il n'implique pas authentification par l'AMF des documents comptables et financiers présentés. Ce visa a été accordé sous réserve de publication des Conditions Définitives conformément aux dispositions de l'Article 212-32 du Règlement Général de l'AMF, définissant les termes des titres émis.